Yannick SOUSSAN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
63, rue La Boétie
75008 Paris

Association **SMAD**

Siège social : Bâtiment Espace Lieusaint
96 rue de Paris
77 127 Lieusaint

Rapports au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018

1. Rapport sur les comptes annuels
2. Rapport spécial sur les conventions réglementées

Yannick SOUSSAN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
63, rue La Boétie
75008 Paris

Association **SMAD**

Siège social : Bâtiment Espace Lieusaint
96 rue de Paris
77 127 Lieusaint

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Yannick SOUSSAN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
63, rue La Boétie
75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

S.M.A.D
Bâtiment Espace Lieusaint
96 rue de Paris
77 127 Lieusaint

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association S.M.A.D relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe concernant le financement de la location d'un deuxième plateau de bureaux (page 3) et la décomposition des fonds associatifs et réserves (page 4).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 avril 2019

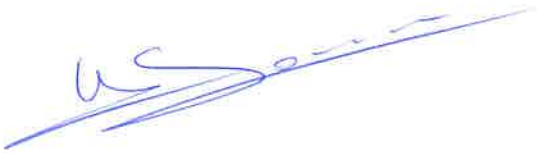

Le commissaire aux comptes
Yannick Soussan

SMAD pour pers.Agées et pers.dép

Espace LIEUSAINT

77127 LIEUSAINT

Téléphone :

ETATS FINANCIERS

Au

31/12/2018

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

BILAN

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Bilan Actif

RUBRIQUES	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et dts similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 441	2 441		
Avances et acomptes sur immo. incorp.				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., mat. et outillage indus				
Autres immobilisations corporelles	102 962	41 011	61 951	71 814
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participation par M.E.				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 356		12 356	12 174
ACTIF IMMOBILISE	**117 760**	**43 452**	**74 308**	**83 989**
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
Avances, acomptes versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	35 806		35 806	27 877
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	819 923		819 923	868 799
Charges constatées d'avance	2 392		2 392	2 158
ACTIF CIRCULANT	**858 122**		**858 122**	**898 835**
Charges à répartir sur plusieurs exe.				
Primes remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**975 883**	**43 452**	**932 430**	**982 824**

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Bilan Passif

RUBRIQUES	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Fonds propres, fonds associatifs et reserves	403 416	539 273
RESULTAT DE L'EXERCICE	(63 090)	(135 856)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	**340 326**	**403 416**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	19 066	
Fonds dédiés	8 319	8 797
Provisions pour charges	145 150	132 166
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**172 536**	**140 964**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 567	3 497
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	237 701	214 144
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	178 299	192 431
Produits constatés d'avance		28 370
DETTES	**419 567**	**438 443**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**932 430**	**982 824**

euros

COMPTE DE RESULTAT

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Compte de Résultat (Première Partie)

RUBRIQUES	France	Export	Montants	Exercice précédent
Ventes de marchandises	5 566		5 566	5 316
Production vendue de biens				
Dotations et produits de tarification	2 432 499		2 432 499	2 236 190
SOUS TOTAL	2 438 066		2 438 066	2 241 507
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 383	3 077
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			25 807	19 367
Autres produits			27 754	5 527
PRODUITS D'EXPLOITATION			**2 493 011**	**2 269 480**
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			725 685	759 038
Impôts, taxes et versements assimilés			91 259	88 609
Salaires et traitements			1 191 707	1 075 266
Charges sociales			505 881	447 841
Dotations aux amortissements sur immobilisations			26 198	37 245
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			1	6
CHARGES D'EXPLOITATION			**2 540 733**	**2 408 008**
RESULTAT D 'EXPLOITATION			**(47 721)**	**(138 528)**
BENEFICE ATTRIBUE ou PERTE TRANSFEREE				
PERTE SUPPORTEE ou BENEFICE TRANSFERE				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 218	4 123
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**3 218**	**4 123**
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			**3 218**	**4 123**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**(44 502)**	**(134 404)**

euros

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Compte de Résultat (Deuxième Partie)

RUBRIQUES	Montants	Exercice précédent
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		164
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Report des CNR non utilises	3 780	5 709
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**3 780**	**5 873**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 544
Engagements a realiser sur CNR	3 302	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	19 066	3 780
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**22 368**	**7 325**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(18 587)**	**(1 451)**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**2 500 011**	**2 279 477**
TOTAL DES CHARGES	**2 563 102**	**2 415 334**
BENEFICE OU PERTE	**(63 090)**	**(135 856)**

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Etat des Echéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	12 356		12 356
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	**12 356**		**12 356**
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat - Impôts sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	35 806	35 806	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	**35 806**	**35 806**	
Charges constatées d'avance	2 392	2 392	
TOTAL GENERAL	**50 555**	**38 199**	**12 356**

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 2 ans maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	3 567		3 567	
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés	156 382	156 382		
Sécurité sociale et autres organismes	81 318	81 318		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	178 299	178 299		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**419 567**	**419 567**		

Yannick SOUSSAN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
63, rue La Boétie
75008 Paris

Association **SMAD**

Siège social : Bâtiment Espace Lieusaint
96 rue de Paris
77 127 Lieusaint

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Yannick SOUSSAN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
63, rue La Boétie
75008 Paris

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

SMAD
Bâtiment Espace Lieusaint
96 rue de Paris
77 127 Lieusaint

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation des adhérents en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Paris, le 17 avril 2019

Le commissaire aux comptes
Yannick Soussan